



Communiqué de presse
Paris, le 8 décembre 2015

« Nos belles mairies de France 2015 »

À l'issue d'un concours national visant à valoriser la richesse du patrimoine municipal de France, à partir de photographies proposées par les maires, 12 d'entre eux ont été sélectionnés pour composer un carnet de 12 beaux-timbres destiné à « Nos belles mairies de France », qui sera émis sur l'ensemble du territoire.

La Poste et l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) ont invité en début d'année tous les maires à participer à un concours de photographie afin de valoriser le patrimoine de leur mairie, dans le but d'en retenir douze pour réaliser un carnet de beaux-timbres, qui incarne l'image vivante de nos territoires.

Les maires ont eu la possibilité de proposer différentes photographies répondant à trois catégories ouvertes au concours :

- « une prise de vue de l'extérieur » (façade du bâtiment municipal par exemple),
- « une prise de vue de l'intérieur » (salle du conseil, salle des mariages, etc.),
- « une prise de vue d'un détail représentatif et symbolique » (une sculpture, un escalier, etc.)

Ce concours, qui est une première, a rencontré un vif succès, puisqu'au total 169 candidatures ont été enregistrées par La Poste et l'AMF, parmi lesquelles un jury a retenu 60 finalistes, dont font partie les 12 gagnants : Brunstatt (68) ; Caudebec-en-Caux (76) ; Cercy-La-Tour (58) ; Chambourcy (78) ; Châteaugiron (35) ; Clamart (92) ; Créteil (94) ; La Pernelle (50) ; Le Pêchereau (36) ; Saint-Nicolas-de-la-Grave (82) ; Sennecey-Le-Grand (71) ; Toul (54).





À travers ce concours, annoncé lors du Salon des maires 2014, La Poste et l'AMF ont souhaité rendre hommage aux communes de France, en faisant du timbre, objet populaire utilisé par tous au quotidien, un témoin de la richesse de leur diversité.

Chaque année, 3,5 milliards de timbres toutes valeurs confondues sont vendus en France. Avec plus de deux millions de philatélistes en France, le timbre-poste est le premier loisir de collection en France ; 29% des Français achètent, même occasionnellement, des beaux-timbres.

Les infos techniques...

Valeur faciale du timbre : 0,68 €
Prix de vente du carnet : 8,16 €
Tirage : 3 millions d'exemplaires.
Impression : héliogravure
Conception graphique : Etienne Théry pour La Poste

Copyrights des photographies : Mairie de CERCY-LA-TOUR © Monsieur Stéphane Vallé / Mairie de CHÂTEAUGIRON © Karine Guyot / Mairie de CHAMBOURCY © Nicolas Vercellino / Mairie SENNECEY-LE-GRAND © Viviane Pelus / Mairie du PECHEREAU © Jean-Pierre Nandillon / Mairie de CAUDEBEC - EN- CAUX © Alain Huon / Mairie de LA PERNELLE © D.R./ Mairie de TOUL © Florence Reich / Mairie de CLAMART © Dusan Bekcic / Mairie de SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE © Pierre Sieurac / Mairie de BRUNSTATT / © Paulette SEILLER / Mairie de CRETEIL © Michel Escuriol

Les infos pratiques...

Le carnet de timbres sera disponible à partir du 10 décembre 2015 dans les bureaux de poste, auprès des débiteurs de tabac, à la boutique du Carré d'Encre, par correspondance à Phil@poste, service clients et sur le site Internet www.laposte.fr/boutique

Adresse du Carré d'Encre : 13 bis rue des Mathurins, 75009 Paris

Adresse du Service clients : Z.I Avenue Benoît Frachon, BP 10106 Boulazac, 24051 PERIGUEUX CEDEX 09.

Contacts Presse
La Poste
Service de presse
01 55 44 22 37
service.presse@laposte.fr

AMF
Service de la communication
01 44 18 13 59
communication@amf.asso.fr